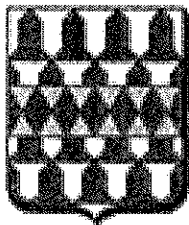


11330



Tél : 04.68.70.05.01

Fax : 04.68.70.07.50

mairie.mouthomet@orange.fr

N/réf : JMS/SB/16215

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize et le dix octobre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SAUNIERE, Maire.

Monsieur Jean ANTONIETTI a été nommé secrétaire de séance.

Présents : Jean ANTONIETTI, Angharad DAFYDD STYLES, Pierre GUAGNO,
Jérôme HERVOUET-BARANGER, Louis MARI, Maria MENDEZ
RODRIGUEZ, Jean-Marie SAUNIERE, Alain TALOUR,
Absents : Jérôme GAZEAU, Christelle HERMAND, Odile NUDING,
Procurations : Néant.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 20 septembre 2016

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 20 septembre 2016 appelle de leur part des observations.

Après un tour de table, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte tel que proposé le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 20 septembre 2016.

2. Demande de subvention pour la mise en conformité des bâtiments communaux au vu des normes « accessibilité »

Afin de répondre aux obligations de la Loi du 11 février 2005 relative à l'accessibilité de tous les établissements et toutes les installations recevant du public au 1^{er} janvier 2005, la commune a prévu un programme de travaux formalisé dans l'agenda d'accessibilité programmé (A.D.A.P.), validé par la sous-commission départementale le 10 mai dernier.

Après demande de devis auprès de plusieurs artisans, le montant total des travaux s'élève à la somme de 18 775.00€ HT, soit 22 530.00 € TTC.

Pour mener à bien cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat et le Département de l'Aude pour l'attribution d'une subvention.

Le montant de la dépense étant évalué à 18 775.00 € HT, le plan de financement se décompose comme suit :

DOTATION DE L'ETAT 40 %	7 510.00 €
DOTATION DU DEPARTEMENT 40%	7 510.00 €
FONDS PROPRES 20%	3 755.00 €

***Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité***

APPROUVE la réalisation des travaux pour un montant de 18 775.00 € HT, soit 22 530.00 € TTC,

SOLLICITE l'aide de l'Etat et du Département de l'Aude pour obtenir une subvention aussi élevée que possible,

DIT que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides et que la durée totale de validité de la subvention est fixée à trois ans.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

3. Demande de subvention pour la mise en conformité des installations électriques des bâtiments communaux

Les installations électriques de certains bâtiments communaux deviennent vétustes et pour certaines ne correspondent plus aux normes de sécurité du moment. La société SOCOTEC, mandatée par la commune pour réaliser une expertise a rédigé un rapport allant dans ce sens.

Après demande de devis, le montant total des travaux s'élève à la somme de 8 000.00 € HT, soit 9 600.00 € TTC.

Pour mener à bien cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat et le Département de l'Aude pour l'attribution d'une subvention.

Le montant de la dépense étant évalué à 8 000.00 € HT, le plan de financement se décompose comme suit :

DOTATION DE L'ETAT 40 %	3 200.00 €
DOTATION DU DEPARTEMENT 40%	3 200.00 €
FONDS PROPRES 20%	1 600.00 €

***Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité***

APPROUVE la réalisation des travaux pour un montant de 8 000.00 € HT, soit 9 600.00 € TTC,

SOLLICITE l'aide de l'Etat et du Département de l'Aude pour obtenir une subvention aussi élevée que possible,

DIT que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides et que la durée totale de validité de la subvention est fixée à trois ans.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

4. Questions et informations diverses

4.1 Cours de yoga

Madame Magalie GOUTTENOIRE assurera cette saison, tous les lundis, de 18h à 19h30 des cours de yoga. La salle du rez-de-chaussée de l'ancienne école est gracieusement mise à sa disposition.

4.2 Animation ADHCO/friperie

L'association ADHCO assurera le jeudi 20 octobre prochain, sur le temps d'ouverture de la friperie, une animation autour du thème du jeu. L'animation est gratuite et ouverte à tous.

4.3 Eau du forage de LA PRADE

Compte tenu des besoins pour compléter l'alimentation en eau potable du village, le forage de LA PRADE sera ouvert le lundi, mardi, vendredi de 8h à 16h et le mercredi de 8h au jeudi 16h, sans interruption. Un courrier sera prochainement adressé aux utilisateurs.

4.4 Source de FONT VIVE

Il y a là un potentiel non négligeable d'eau. Des aménagements avaient été faits dans le passé pour alimenter le village ; toutefois, ils dysfonctionnent et les différentes vagues d'intempéries ont notamment recouvert la vanne de vidange. Monsieur le Maire propose l'intervention d'un engin afin de mettre à jour ladite vanne. Ce travail permettra de faire un premier diagnostic de l'état du réseau et d'envisager une éventuelle remise en état.

4.5 Comportements déplacés d'un habitant

Monsieur le Maire a une nouvelle fois saisi le Procureur de la République afin de lui faire part de son inquiétude quant aux comportements déplacés de l'un de ses habitants. Pour tenter de trouver des solutions, Monsieur le Maire prendra prochainement contact avec l'assistante sociale du centre médico-social de Lézignan-Corbières.

4.6 Parcelle B152

Dans le cadre des travaux réalisés sur les réseaux secs du village, il sera installé sur la parcelle communale, cadastrée B152 (située sur la place du 19 mars, entre l'ancien restaurant « chez Divine » et la maison de M. et Mme AUSTIN) des fausses coupures, créant ainsi des servitudes. Par ailleurs, deux habitants ont manifesté leur intérêt pour acquérir ladite parcelle. La faisabilité des demandes sera étudiée lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

4.7 Régie des festivités

Angharad STYLES et Louis MARI propose l'organisation d'un repas d'automne, fait maison, le samedi 29 octobre à 12h, salle de l'ancienne école.
Le prix du repas est fixé à la somme de 13 € par adulte et 6.50 € par enfant, jusque 12 ans.

4.8 Travaux sur les réseaux secs du village

Les travaux d'effacement des réseaux de basse tension ont débuté le 10 octobre dernier dans les rues du moulin à vent et de la Cougarde. Ils se poursuivront dans la rue de Ravichol et la place du 19 mars jusqu'au 10 novembre prochain. Des perturbations au niveau de la circulation et du stationnement sur ces espaces sont à prévoir.

4.9 Animaux en divagation

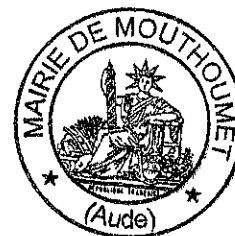
Ces derniers temps, il a été constaté une recrudescence de la population de jeunes chats sur le village. Une campagne de capture et de stérilisation des animaux divagants sera prochainement organisée.

Il est par ailleurs à nouveau constaté la divagation d'un chien au comportement parfois agressif sur le village. Monsieur le Maire fera un signalement à la brigade de gendarmes de Mouthoumet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait :
En mairie, le vendredi 14 octobre 2016

Jean-Marie SAUNIERE
Maire
(Signature et cachet)



Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.